



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : CRÉATION D'EMPLOIS NON PERMANENTS DANS LE CADRE DE CHANTIERS D'INSERTION

L'an deux mille vingt trois, le vingt et un février, le conseil municipal s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur MOROGE Jérôme, Maire.

Convocation envoyée le 14/02/2023

Compte-rendu affiché le

Président : Monsieur Jérôme MOROGE

Secrétaire élu: Monsieur Bernard JAVAZZO.

Rapporteur : Madame Ahlame TABBOUBI

MEMBRES PRÉSENTS À LA SÉANCE

Jérôme MOROGE ; Marlène BONTEMPS ; Wilfrid COUPE ; Maryse DOMINGUEZ ; Sandrine COMTE ; Patrice LANGIN ; Marine BOISSIER ; Thierry DUCHAMP ; Ahlame TABBOUBI ; Maryse MICHAUD ; Jacques ROS ; Marcel GOLBERY ; Jean-Luc PAYS ; Anne DEMOND ; Eliane CHAPON ; Alain DONJON ; Max SEBASTIEN ; Nora BELATTAR ; Yann-Yves DU REPAIRE ; Sandrine BELMONT ; Lionel RUFIN ; Marjorie MERCIER ; Oihiba DRIDI ; Marion LECLERE ; Michèle CALVANO ; Bernard JAVAZZO ; Claude MOUCHIKHINE ; Pierre-Marie MAUXION

ABSENTS EXCUSÉS AVEC PROCURATION

Dominique LARGE a donné procuration à Marine BOISSIER

Johnny CARNEVALI Arrivée à 18h36 a donné procuration à Wilfrid COUPE

Levana MBOUNI Arrivée à 18h36 a donné procuration à Marlène BONTEMPS

Maud MILLIER DUMOULIN a donné procuration à Bernard JAVAZZO

ABSENT

Anissa HIDRI

-----oooOooo-----

Mesdames, Messieurs,

Comme chaque année, la commune souhaite mettre en place des chantiers d'insertion au sein de la ville, de façon à accompagner le retour à l'emploi de Pierre-Bénitains. Pour cela, il convient de renforcer les équipes en faisant appel à du personnel saisonnier.

La volonté de la commune est de proposer des chantiers d'insertion réguliers, tout au long de l'année, notamment par le biais de la Maison de l'emploi et du numérique.

Pour l'année 2023, compte tenu des besoins identifiés par le service emploi et insertion, en lien avec les services techniques, qui encadreront ces chantiers, il convient de créer 3 postes saisonniers pour une période de un an, sachant que les personnes qui occuperont ces postes seront différentes durant l'année. La durée du contrat sera adaptée à la durée de chaque chantier d'insertion.

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés avec 32 voix POUR,

DECIDE de créer 3 emplois non permanents d'adjoint technique de 2^{ème} classe pour une période courant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023, emplois qui seront pourvus par des agents saisonniers recrutés en application de l'article 3 alinéa 2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, et rémunérés sur le 1^{er} échelon du grade correspondant à l'emploi créé.

DECIDE de vêtir les agents en fonction des règles d'hygiène et de sécurité.

DECIDE d'imputer la dépense au chapitre 012 du budget.

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS

Certifié,

Envoyé en préfecture le 22/02/2023

Reçu en préfecture le 22/02/2023

Publié le

ID : 069-216901520-20230221-VILLE_2023DL004-DE



Le secrétaire de séance

Monsieur Bernard JAVAZZO



Jérôme MOROGE,
Maire,
Conseiller Régional